

La facturation électronique

**Ensemble,
anticipons
aujourd'hui**

**pour gagner
en efficacité
demain !**



GUIDE DES ENTREPRENEURS

Analyse, accompagnement et formations pour être prêt !

contexte

Une facture électronique, c'est quoi ?

Une facture est dite électronique lorsqu'elle est créée, émise, réceptionnée et conservée sous format normé de l'administration fiscale.

Ce format permet un traitement automatique, fiable et sécurisé des données contenues dans votre facture.

Mais pourquoi la facture électronique ?

La réforme, débutée initialement en 2020, imposant la facture électronique est une volonté de l'administration fiscale française visant à fluidifier, contrôler et moderniser les échanges de factures entre entreprises assujetties à la TVA.

Les enjeux sont multiples :

- Meilleur suivi et diminution des délais de paiements
- Réduction des coûts de gestion
- Suivi des encaissements
- Lutter contre la fraude fiscale
- Renforcer la compétitivité des entreprises
- Faciliter, à terme, les déclarations de TVA par le pré-remplissage



Qui est concerné ?

La réforme sur la facturation électronique regroupe trois obligations distinctes.



L'obligation de réception de factures concerne toutes les entreprises établies en France et assujetties à la TVA.

L'obligation d'émission de factures (e-invoicing)

concerne l'ensemble des entreprises qui :

- sont assujetties à la TVA et établies en France ;
- ont une clientèle de professionnels (BtoB) et établis en France ;
- réalisent des opérations en France.

L'obligation de déclaration des transactions (e-reporting), quant à elle,

s'applique aux entreprises qui :

- sont assujetties à la TVA et établies en France ;
- ont une clientèle de particuliers (BtoC) ;
- et/ou réalisent des opérations avec l'étranger.

Les seuls à ne pas être concernés par la facturation électronique sont les particuliers,

Calendrier de la réforme: les 2 dates qui vous impactent

Au 1^{er} septembre 2026



Toutes les sociétés,
entreprises,
micro-entreprises

En réception

Obligation de recevoir des factures électroniques des grands facturiers sur une plateforme agréée (PA) préalablement choisie.

Au 1^{er} septembre 2027



Tous les assujettis
établis en France

En émission

Obligation d'émettre des factures électroniques à partir de sa PA. Déclarer ses transactions BtoB international et BtoC.



Pourquoi y aller maintenant ?

- La digitalisation est une nécessité au-delà de la facturation électronique
- La réorganisation des process de travail et l'évolution des compétences internes peuvent prendre jusqu'à 12 mois
- Il faut tester les outils avant de les implémenter
- Votre entreprise peut dès à présent tirer profit des bénéfices de la facturation électronique.



Au 1^{er} septembre 2026

Recevoir mes factures

Au 1^{er} septembre 2026, vous recevrez les factures de vos fournisseurs grandes entreprises (EDF, Orange, OVH...) sur une plateforme de dématérialisation partenaire (PA).

Vous devez avoir choisi et souscrit à une PA avant le 1er septembre 2026 avec le conseil de l'expert-comptable.

La contractualisation avec une PA sera complétée par un formulaire devant être signé par le représentant légal de l'entreprise.

En sollicitant votre expert-comptable, vous vous assurez que votre choix correspond bien aux besoins de votre entreprise.

Au 1^{er} septembre 2027

Émettre mes factures

Pour que vos clients assujettis à la TVA en France reçoivent vos factures, vous devrez :

- **Émettre vos factures** dans un des 3 formats obligatoires (Factur-X, UBL, CII)
- Vous assurer de **mentionner toutes les données obligatoires** sur vos factures.
- **Transmettre vos factures obligatoirement de votre PA**, a priori la même que celle que vous utilisez depuis 2026, à la PA de votre client.

Pour mettre vos factures en conformité, vous disposerez de plusieurs solutions :

- Votre plateforme PA inclura cette fonctionnalité
- Vous disposerez d'un logiciel de facturation conforme
- Vous utiliserez un outil mis à disposition par votre expert-comptable.



Suivre leur traitement et les encaissements

Grâce aux statuts de la facture, vous pourrez suivre sur votre PA l'état de traitement des factures que vous aurez émises. **En cas de rejet ou de litige, vous serez informé tout de suite et pourrez solutionner le problème rapidement.**

Pour les prestations de services, un statut « encaissée » permettra de ne payer la TVA qu'après encaissement.

Émettre mes factures

Vous devrez déclarer à l'Administration fiscale toutes les ventes qui ne sont PAS réalisées avec des professionnels :

- ventes et prestations de services avec des particuliers (transactions BtoC) ;
- transactions avec des entreprises étrangères ;
- ventes à des associations à but non commercial.

Pour automatiser ces déclarations, il est recommandé d'opter pour un système d'encaissement permettant d'envoyer vos ventes consolidées à votre plateforme PA qui les enverra à son tour à l'administration.

Recevoir mes factures

En 2027, vous recevrez sur votre plateforme toutes les factures de vos fournisseurs français.

Notre accompagnement

Comment mon expert-comptable peut-il m'aider ?

1.

Votre expert-comptable a la connaissance des enjeux et besoins de votre entreprise dans une approche 360°.

2.

Ne choisissez aucun outil (logiciel de facturation, logiciel de caisse, PA) sans lui en parler au préalable. C'est le seul moyen d'assurer la conformité de vos choix et la transmission automatisée de vos données.

3.

Mal maîtrisée, la facturation électronique peut avoir des coûts cachés. Avec l'aide de votre expert-comptable, vous pourrez éviter les surcoûts comptables liés aux mauvais choix de solutions numériques et de PA.



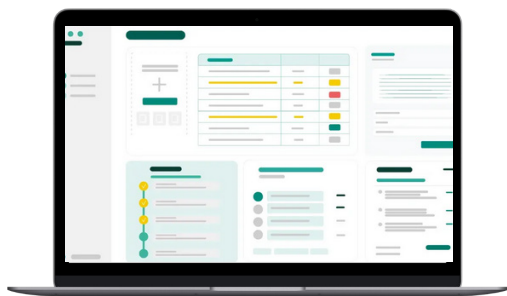
CERFRANCE ADOUR OCEAN

Notre solution 100% gratuite

Pour vous accompagner,
Cerfrance Adour Océan vous propose :



Une plateforme (PA) agréée



Cette plateforme de dématérialisation de factures électroniques, **gratuite**, vous permet de gérer vos factures de manière **simple, sécurisée** et conforme à la réglementation **certifiée** comme PA auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Gagnez du temps avec une solution tout-en-un et directement connectée à vos logiciels de comptabilité et facturation

Facilitez la gestion de vos factures en toute simplicité (validation, refus, demande complémentaires ...) et visualisez à tout moment votre comptabilité en temps réel.

Des formations pratiques

Objectif: vous préparer à l'arrivée de la facture électronique

Au programme :

Nos experts digitaux vous aident à **maîtriser la facture électronique, à éviter les erreurs** et vous accompagnent dans la **prise en main** de la plateforme.



Pour qui ?

Chef d'entreprise et employés administratifs

Déroulé

Session de 2h en petit groupe et en agence proche de chez vous

Tarif

Gratuit

Facture électronique, pour que cette transition devienne une opportunité pour votre entreprise !



En flashant ce Q-CODE
pré-inscrivez-vous pour
participer à nos sessions
de formations dès 2026 !



membre de l'Ordre
des Experts-Comptables

Retrouvez toute notre actualité
sur www.cerfrance-adourocean.fr **f in**
et nos réseaux sociaux Facebook et LinkedIn



CONSEIL &
EXPERTISE
COMPTABLE